

PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION

Effectué le 3 décembre 2014 dont l'objet est de corriger le montant de la contribution de la municipalité 2015 de la bibliothèque apparaissant à la résolution numéro 291-12-2014.

Nature de la correction

De modifier le montant 6 580 \$ apparaissant au premier paragraphe par le montant 6 440 \$.

Modifications

D'accepter les prévisions budgétaires de la bibliothèque pour l'année 2015 et que la contribution de la Municipalité soit établie à 6 440 \$.

Qu'un premier versement de 1 000 \$ soit effectué dès janvier 2015 et qu'un deuxième versement soit effectué après le dépôt des états financiers de la bibliothèque pour l'année se terminant le 31 décembre 2014 puisque, s'il y a un surplus de plus de 100 \$, ce dernier sera soustrait de la contribution municipale.

Heidi Bédard, g.m.a.,
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière